

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU), Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Valérie MARSAULT), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

**Absents :** Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

**Secrétaire de séance :** Mathieu BERARD

**OBJET : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures administratives**

Le Maire expose.

Dans une volonté d'homogénéité en matière de politique d'achat, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la Ville de Niort, le CCAS de la ville de Niort, le Conseil Départemental des Deux Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres et un certain nombre de communes souhaitent renouveler le groupement de commande pour l'achat et la livraison de fournitures administratives courantes. En effet, la convention et le marché en cours arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

Un nouveau groupement sera donc constitué pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027. Ainsi, les collectivités y adhérant pourront :

- rationaliser leurs achats,
- mutualiser des compétences en termes d'achat et de marché,
- porter des valeurs de développement durable dans l'achat public commun.

Le groupement sera constitué une fois la convention signée et rendue exécutoire, et ce jusqu'au 31 décembre 2027. La Communauté d'Agglomération du Niortais est coordonnateur de ce groupement. Les membres ainsi que les modalités de fonctionnement sont décrits dans le projet de convention présenté.

La consultation sera passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément à l'article L 2124-2 du Code de la Commande Publique. Le contrat prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, dont le montant maximal est fixé à 1 210 000 € HT pour la durée globale du contrat soit 4 ans (du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027).

A titre d'information, le montant concerné pour l'ensemble des membres du groupement de commande est estimé entre 120 000 € HT et 200 000€ HT par an sachant que les besoins annuels de la CAN s'élèvent à 25 000€ HT environ. Les livraisons se feront directement aux adresses souhaitées par les membres du groupement de commande et précisées dans le cahier des charges. Les commandes seront possibles par un outil de commande en ligne. Il n'y a pas de montant minimum de commandes. Le prestataire retenu devra proposer des produits standards et des produits s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement.

**Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

- **approuver l'adhésion de la Commune d'Échiré au groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives,**
- **approuver la convention constitutive de ce groupement et autoriser le Maire à la signer,**
- **autoriser le Président de la CAN, en tant que coordonnateur, à lancer la consultation des entreprises et à signer l'accord-cadre pour l'ensemble des membres du groupement.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 28 avril 2023

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,  
Mathieu BERARD

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : 04 MAI 2023  
Notifié ou publié le : 04 MAI 2023